



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lieux de culte

Question écrite n° 86925

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'évolution du nombre de mosquées construites dans notre pays depuis trente ans. En effet, au-delà des discours sur l'islam de France et l'islamophobie, cette religion acquiert ses droits, peu à peu par une pratique tolérante et modérée et par son institutionnalisation et sa matérialisation concrète. Ce caractère concret passe notamment par un meilleur dialogue sur les constructions de mosquée, qui ont cessé de devenir systématiquement conflictuelles, notamment avec les autorités locales. Ce nouveau dialogue a permis une avancée en ce domaine qu'il convient d'apprécier par le nombre de mosquées construites depuis trente ans à travers le pays. Il lui demande donc de lui en donner les éléments chiffrés de cette évolution, chaque année durant la période de 1981 à 2010.

Texte de la réponse

Aux termes de l'article 1er de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'État « la République garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public ». Il résulte de ces dispositions que l'aménagement d'un lieu de culte ne nécessite aucune autorisation ou formalité autre que celles prévues d'une façon générale par le code de l'urbanisme et que, par conséquent, aucune liste particulière d'édifices du culte ou de lieux de culte n'est dressée par l'administration. Les chiffres disponibles en matière de lieux de culte musulman restent donc ceux établis à l'occasion du recensement effectué par le conseil français du culte musulman (CFCM) en vue de leur participation au processus électoral de ses instances. En 2010, les mosquées et lieux de culte sont au nombre de 2 368, dont 267 à Mayotte et 49 dans les départements et collectivités d'outre-mer. De 2 000 au début 2010, l'évolution du nombre de mosquées et lieux de culte sur l'ensemble du territoire national est la suivante :

ANNÉE	NOMBRE
2000	1 536
2004	1 685
2007	1 855
2009	2 101 + 267 à Mayotte

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86925

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 août 2010, page 9421

Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4525